

**ABONNEMENT.**  
 Années : 30 fr.  
 Six mois : 16  
 Trois mois : 8  
**Poste :**  
 Années : 35 fr.  
 Six mois : 18  
 Trois mois : 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 A EWIG,  
 Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne : 20 c.  
 Réclames : 30  
 Faits divers : 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 30 Septembre 1880.

**Chronique générale.**

**DEUX ORAGES.**

Ne trouvez-vous pas qu'il y a une grande analogie entre la démonstration navale de Dulcigno et les décrets du 29 mars ? D'une part, les puissances alliées se proposent le démembrement de la Turquie. De l'autre, la République a formé le projet de démembrer l'Eglise. De chaque côté c'est la raison du plus fort qui est opposée au droit des gens. Devant Dulcigno, nous voyons se réunir les éléments d'un orage qui couvrira bientôt les trois quarts de l'Europe. En France, ce que fait le gouvernement va soulever la moitié de la population contre l'autre moitié. A l'extérieur, les signes précurseurs de la tempête ; A l'intérieur, mêmes symptômes. Pour les dangers du dehors, la France a le vieux professeur Barthélemy Saint-Hilaire ; Pour les dangers de l'intérieur, elle a un Parlement sans majorité réelle ; des conservateurs à droite, pleins de bonnes intentions, mais divisés et impuissants ; des révolutionnaires à gauche, sans génie même pour le mal, n'ayant de leurs pères de 89 que les haines sans la passion qui élève ou qui excuse ; au centre, des égoïstes, des marchands, des hommes sans consistance, sans caractère, dont les résistances sont souvent aussi ridicules et inutiles que leurs faiblesses sont inexcusables. Aventures au dehors, aventures au dedans ; pour diplomate, un vieux débris classique ; pour représentation nationale, un cahos parlementaire... Entre deux orages qui nous menacent, où nous abriter ?

M. Jules Ferry annonce, paraît-il, à tous ceux qui l'entretienement de l'affaire des congrégations et des décrets, « que la majorité des ordres religieux sera dissoute avant un mois. »

Il est juste d'ajouter que, jusqu'ici, personne n'a pris cette menace au sérieux. Plusieurs préfets, malgré leur républicanisme, demandent qu'on ne touche pas aux congrégations religieuses dans leurs départements. Il serait même possible qu'en passant outre, le ministre de l'intérieur provoquât de nouvelles démissions dans le personnel administratif.

Une des premières questions qu'a fait étudier d'urgence M. Sadi-Carnot, devenu ministre des travaux publics, a été la transformation des orphelinats agricoles actuellement dirigés par des congrégations. Malgré toute la bonne volonté du ministre et de ses aides, il paraît qu'on ne trouve pas le moyen de chasser les moines de ces orphelinats sans désorganiser, et pour longtemps, le service.

On est assez ému, dans les cénacles opportunistes, de la tendance que paraît avoir M. Barthélemy Saint-Hilaire, dit « le bon vieillard », à s'entourer de l'ancien personnel qui, du temps de M. Waddington, occupait tous les emplois de confiance au quai d'Orsay.

Entre nouvelle très grave. Nous apprenons que le jeune roi de Grèce est attendu à Monza où il aura une entrevue avec le roi Humbert et M. Cairoli. M. Gambetta se rendrait secrètement du château des Crêtes à Monza par le Simplon pour assister à cette entrevue.

On télégraphie de Rome, 28 septembre : « Le Pape a convoqué une réunion de

prélats. Sa Sainteté donnera aux cardinaux lecture de sa protestation contre les agissements de M. Jules Ferry. »

Nous lisons dans une correspondance républicaine de Paris au *Journal de Genève* :

« Un préfet a dit dans un salon de la capitale que la dernière crise avait vivement ému les départements, qu'on ne l'avait ni prévue ni comprise, que la retraite de M. de Freycinet était regrettée ; qu'enfin, du jour au lendemain, la popularité de M. Gambetta avait considérablement diminué. »

Cette dernière constatation est d'autant plus exacte, que les meilleurs gambettistes, en province, peu confiants dans la... vitalité de M. Gambetta, s'étaient habitués à considérer M. de Freycinet comme son successeur dans la direction du parti. On juge quel désappointement a dû leur causer sa mise à pied.

Le correspondant du *Journal de Genève* est donc bien près de la vérité ; il y serait plus encore s'il avait pu causer avec un plus grand nombre de préfets !

Voici un fait qui, en peignant M. Ferry tout entier, explique l'antipathie que ce ministre recueille dans tous les camps :

C'était en 1870, pendant le siège. M. Ferry était maire de Paris. La Société des gens de lettres offrait deux canons (dont l'un portait le nom de Victor Hugo) à la défense nationale. Le maire reçut la délégation d'un air tellement rogue et désagréable que des protestations se firent entendre. — Vous devriez avoir plus d'égards, fit un délégué, pour des écrivains, des artistes qui viennent de témoigner leur patriotisme. — Ah oui, répondit maître Ferry, parlons-en du patriotisme des gens de lettres et des artistes... David en disait : Réunissez ces gens-là en un bataillon et mitraillez tout, vous ne risquez pas de tuer un patriote. — Le délégué s'écria : Monsieur, vous êtes à la fois un impertinent et un maladroît ; ce que vous

venez de dire ne vous sera jamais pardonné.

M. Ferry, en effet, n'a pas beaucoup d'amis dans le monde des lettres.

**LE TRIBUNAL DES CONFLITS.**

La France donne sur la composition de ce tribunal et sa procédure les renseignements suivants :

- Le tribunal des conflits comprend :**
- 1 président : M. Cazot, ministre de la justice ;
  - 1 vice-président : M. Barbier, conseiller à la cour de cassation ;
  - 3 membres élus par le conseil d'Etat : MM. Laferrière, Collet et Braun, conseillers d'Etat ;
  - 3 membres élus par la cour de cassation : MM. Barbier, Almeras-Lacour et Pont.
- 2 membres et 2 suppléments élus par le tribunal lui-même. — Les deux membres élus par le tribunal sont : MM. de Lavenay, ancien conseiller d'Etat, et Tardif, conseiller honoraire ; et les deux suppléments : MM. Colmet d'Aage, doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris, et Hallays d'Abot, ancien avocat au conseil d'Etat.
- 2 commissaires du gouvernement : MM. Gomel, maître des requêtes, et Charins, premier avocat général à la cour de cassation.
- 2 commissaires suppléants : MM. Cazalens, maître des requêtes, et Desjardins, avocat général à la cour de cassation.
- Enfin 1 secrétaire : M. Lallement.

Le tribunal des conflits a été réorganisé par la loi du 24 mai 1872. En vertu de cette loi, le tribunal ne peut délibérer qu'autant que cinq de ses membres au moins sont présents.

C'est dans les 24 heures de la transmission du dossier par le procureur de la République au garde des sceaux que celui-ci doit, de son côté, le transmettre au tribunal des conflits et en donner avis aux parties.

Le dossier comprend : la citation, les conclusions des parties, le déclinaoire, le jugement de compétence, enfin l'arrêté de conflit.

Les parties sont représentées devant le tribunal des conflits par des avocats au conseil d'Etat.

Le rapport ne peut être fait qu'après la production intégrale du dossier.

**Feuilleton de l'Echo Saumurois.**

**LE MESNIL-AU-BOIS**

(Suite.)

— Je vous crois sans peine, tante Rose. Oh ! oui, certes... je vous crois.  
 — Mais, comme tant d'autres, vous vous étiez figuré que Bernardine était ici propriétaire et maîtresse. Propriétaire, non ; maîtresse, oui... maîtresse obéie avec bonheur, maîtresse bien-aimée. Elle est si savante, ma Bernardine, si douce et si bonne ! Et puis, que de talents, que de savoir, que de charmes ! Sa présence a fait de cette ferme un vrai château ; les enfants du pays la regardent comme une fée, et les pauvres comme une sainte. Si vous saviez les soins qu'elle a pour moi, et combien elle m'aime ! Si vous saviez quelle reconnaissance elle a pour Jacques ! Et cependant elle ne connaît pas la vérité tout entière. Faut rien lui dire : c'est un secret.  
 En prononçant ces derniers mots, la tante Rose eut un accent et une physionomie si étranges, que je ne pus m'empêcher de lui dire :  
 — Mais d'où vient donc que ce secret, vous me le confiez ainsi, à moi, un étranger, un inconnu ?

— Ah ! voilà, fit-elle avec un clignement d'yeux, avec une grimace si enfantinement malicieuse que je ne pus m'empêcher de sourire.

Elle reprit aussitôt son air digne et se leva. Mais ce fut en vain que je cherchai à obtenir l'explication de ses dernières paroles : elle sembla ne pas m'entendre, et conclut ainsi :

— Aimez bien mon Jacques, monsieur, et si jamais vous pouvez faire quelque chose pour son bonheur, n'oubliez pas qu'il vous a sauvé la vie. Je suis bien votre servante.

Et elle se retira. Pétronille aussitôt rentra de la pièce voisine, dans laquelle la tante Rose l'avait préalablement congédiée, et, s'approchant du lit avec de grands airs stupéfaits :

— Ah ben ! vous pouvez vous vanter de faire des miracles... Jamais la vieille n'en a tant dit !

— Tu écoutais donc, toi ?

— Non, monsieur, se récria Pétronille, mais en rougissant un peu. Je n'ai entendu que le bruit de sa voix... En a-t-elle dégoisé, mon doux Jésus ! elle qui reste quelquefois toute une semaine sans dire un mot... Ah ben ! ah ben !... en v'la une sévère !

Et la digne Pétronille n'en pouvait revenir encore.

— Dis-moi, lui demandai-je, comprends-tu, toi, comment et pourquoi la tante Rose m'a fait tant honneur ?

— Ah !... je ne sais point. Décidément, lubie de vieille femme ou but caché, le bavardage de la tante Rose restait un mystère.

Ce mystère, à l'heure qu'il est, je ne l'ai point encore deviné ; si tu es plus habile que moi, mon cher ami, tu m'en feras part.

En ce moment, d'ailleurs, j'oubliai complètement la tante Rose et son histoire. La porte venait de s'ouvrir de nouveau, Bernardine entra.

— Déjà réveillé !... dit-elle. O mon Dieu... c'est peut-être moi, avec mon piano ?... Oh ! je n'y toucherai plus maintenant.

— Gardez-vous bien de cela ! me récriai-je. Bien au contraire, faites de la musique pour moi, faites-en très-souvent, et les heures que je dois passer ici me paraîtront encore plus douces !...

— Vraiment ! fit-elle avec une toute charmante complaisance. En ce cas, il faudra me dire les airs que vous aimez.

Le sujet de la conversation était tout trouvé ; Bernardine ne tarda pas à me prouver qu'elle était tout simplement une grande artiste, et comme, ainsi que moi, elle préférait les maîtres allemands, il fut convenu que chaque matin, chaque soir, elle me ferait entendre quelques-uns des chefs-d'œuvre de Beethoven, de Weber ou de Mozart, ce Raphaël

de la musique. Presque tout le reste du temps, elle le passait à mon chevet, et nous causions ; elle assise, et les yeux presque constamment fixés sur son ouvrage ; moi, accoudé sur l'oreiller et ne regardant qu'elle.

Tu ne saurais te figurer, mon ami, que de trésors ignorés de tous, que d'enchantements inconnus je découvrais dans cette adorable et candide enfant. Fleurs enfouies dans l'herbe, son âme ainsi que son esprit, son esprit ainsi que sa beauté, c'étaient tout autant de violettes !

Puis elle ployait son ouvrage, et me disait adieu. Mais elle ne tardait pas à se mettre au piano. Le plafond seul nous séparait, un plafond de ferme, quelques planches... il me semblait que nous étions encore ensemble !...

Au bout de quelques jours, d'ailleurs, je pus me lever, descendre dans la salle basse. Il ne m'était pas permis de sortir encore, mais le piano était là. Nous nous y mettions tour à tour, parfois même simultanément, et lorsque notre pensée ne trouvait plus de mots, nous causions avec des mélodies : ce doit être le langage qui se parle au ciel.

Le jour se passant ainsi, la nuit arrivait bien vite. Tous les gens de la ferme rentraient pour le souper ; je m'attablais avec eux, et chacun de dire : Il n'est pas fier. Imbéciles ! la place d'honneur me revenant de droit, j'étais assis auprès de Bernardine.

Le tribunal des conflits saisi, il doit être statué dans le délai de deux mois.

Si, un mois après l'expiration de ce délai, le tribunal contre lequel a été soulevé le conflit n'a pas reçu le décret rendu sur le conflit, ce tribunal peut procéder au jugement de l'affaire.

Les conflits ne rentrent pas dans la catégorie des affaires contentieuses. Cependant, en ce qui touche les formes de la procédure devant le conseil d'Etat, ils sont presque complètement assimilés à ces affaires. C'est, en effet, la section du contentieux qui les reçoit, qui en prépare l'instruction et qui en fait le rapport.

Le tribunal des conflits siège au Palais-Royal.

Le tribunal des conflits se réunira, dit-on, le samedi 6 novembre. Il statuera ce jour-là sur quatre affaires de Jésuites dans lesquelles le conflit a été élevé par l'administration préfectorale.

La décision sera rendue le même jour sur ces quatre affaires et elle servira de règle au gouvernement pour l'application qu'il compte faire aux congrégations non autorisées du second décret du 29 mars.

Mais, en attendant ces décisions, le gouvernement appliquera le second décret à un certain nombre de congrégations.

C'est au retour du ministre de l'intérieur, c'est-à-dire dans un délai d'une semaine au plus, que cette exécution partielle commencera.

\*\*\*

On annonce que, l'hiver venu, le prince Napoléon sortira des ambiguïtés et détours de sa politique actuelle, et nous fera connaître son « attitude définitive. »

Ce sera curieux, sans doute, car évidemment nous assisterons alors à une nouvelle transformation de la larve napoléonienne. Mais bien naïfs ceux qui prendraient pour argent comptant l'épithète « définitive » accolée à cette évolution. On ne saurait trop redire que le prince est par excellence « le César opportuniste », aussi opportuniste à sa façon que M. Gambetta, sinon plus. De quelque manteau donc que les événements l'amènent à se couvrir, on peut être sûr que d'autres événements le lui feraient aisément quitter.

En bref, avant l'habit définitif, nous aurons l'occasion de passer en revue, sur ses épaules, bien des pièces encore de sa garde-robe, qui est des mieux garnies.

\*\*\*

Le *Morbihannais* nous apprend que M. le vicomte du Noday, maire de la Croix-Helléan, vient d'être suspendu pour deux mois de ses fonctions, sous l'inculpation d'avoir remis à un libraire quelques exemplaires d'une brochure de propagande royaliste intitulée : *A bas Henri VI* !

Invité par le préfet à lui fournir des explications relativement à cet horrible crime, l'honorable maire de Croix-Helléan a répondu par une lettre ferme et digne dont voici les deux principaux passages :

« ..... Je refuse toute espèce d'explica-

tions à une pareille demande. Monsieur le préfet se trompe étrangement, s'il me considère comme dépendant du gouvernement de la République ; je ne lui dois rien, et n'entends subir aucune espèce d'attache avec lui. Je représente mes administrés, c'est d'eux seuls que je tiens mon mandat. Je n'ai accepté la mairie que dans leur intérêt et pour leur rendre service ; dans tous les cas, je ne relève que de ma conscience.....

« Je suis aussi profondément dévoué à mon pays, que, Dieu merci, je ne confonds pas avec un gouvernement qui laisse insulter à tout ce que nous vénérons dans le monde, ne craignant pas de faire crocheter les serrures et de faire briser les portes des collèges où nos enfants ont reçu des principes de religion et de patriotisme, dont ils ont su donner tant de preuves, lorsque des jours de deuil se sont levés sur la France... »

A la suite de cette lettre, le préfet Montluc a pris un arrêté de suspension dont les considérants méritent d'être encadrés :

« Attendu que M. du Noday (Henri), maire de la commune de la Croix-Helléan, a fait distribuer, dans le canton de Josselin, un certain nombre d'exemplaires d'une brochure dans laquelle le gouvernement de la République est vivement attaqué ;

« Attendu qu'à une demande d'explications transmise par M. le sous-préfet de Ploërmel, il a répondu par une lettre dans laquelle il déclare notamment qu'il « est resté fidèle à son roi » et qu'il « n'entend subir aucune attache avec un gouvernement qui fait briser les portes des collèges ;

« Arrêtons, etc. »

Et voilà comment M. Montluc, le héros de Lambézellec, respecte la liberté de conscience, les vœux des populations et la liberté municipale !

\*\*\*

Un bon mot cueilli dans un journal républicain de province, la *Gironde* :

« Au moment où nos correspondances particulières nous annonçaient le départ de M. Constans pour le château des Crêtes, où il allait, disait-on, rejoindre M. Gambetta, le ministre de l'intérieur arrivait hier matin incognito à Bordeaux, en compagnie de M<sup>me</sup> Constans, et descendait à l'hôtel des Princes et de la Paix.

« Dans la soirée, M. Constans est allé au Grand-Théâtre en simple bourgeois, avec M<sup>me</sup> Constans. »

En simple bourgeois ! et s'il n'y avait pas été en simple bourgeois, comment y serait-il allé ? En dieu de l'Olympe ?

\*\*\*

Le correspondant du *Salut public*, de Lyon, raconte, à propos de M. Barthélemy Saint-Hilaire, la curieuse anecdote suivante :

« Un jour, sous l'Empire, Victor Cousin venait de déjeuner à l'hôtel de la place Saint-Georges, et lui, le traducteur de Platon, avait eu avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, le traducteur d'Aristote, je ne sais quelle

seuls à rêver : c'était charmant !

Vint enfin le jour de ma première sortie. Mais j'étais bien faible encore, il me fallait un soutien ; ce fut au bras de Bernardine que je franchis pour la première fois le seuil de la ferme, que j'essayai mes premiers pas dans la verte cour plantée de pommiers qui l'environnent ; qu'un peu plus tard, déjà revenu plus ingambe, je fis connaissance avec ces admirables campagnes, avec la lisière de la forêt, avec le bord de la mer.

C'était la fin de l'automne ; il fut splendide cette année-là ; jamais je ne reverrai plus douces et plus mélancoliques journées, jamais la nature ne me semblera plus chatoyante et plus belle.

Et puis, tu l'as peut-être éprouvé, au sortir d'une longue maladie, aux premiers temps de la convalescence, il semble que tous les sens soient rejuvenis, que toutes les impressions soient nouvelles. C'est comme une seconde enfance.

C'est plus et mieux encore ! Cette vie, qu'on a failli perdre, on s'en ressaisit avec une indicible joie, avec une folle ivresse. L'esclave qui vient d'être rendu à la liberté, le prisonnier qui sort d'un cachot, doivent avoir de ces émotions-là ! On marche avec une sorte de fierté ; on respire avec béatitude ; on se surprend à parler aux nuages, aux étoiles, aux oiseaux ; on embrasserait volontiers chacun des arbres du chemin comme autant de vieux amis retrouvés tout à coup ; on

discussion philosophique ou linguistique. L'homme d'Aristote, qui avait quelque peu daigné le pion au platonicien, sortit le premier. Alors M. Cousin, s'adressant à M. Thiers :

— Quel homme, s'écria-t-il, que ce Barthélemy ! Quel incomparable helléniste ! Il sait ses maîtres grecs et les comprend assurément bien mieux que moi, mieux peut-être que vous-même, monsieur Thiers ! Quel homme ! Quel érudit ! mais quel dommage que ce soit un... un...

Et, cherchant le mot, ou faisant semblant, Victor Cousin gesticulait fiévreusement et rejetait sa chevelure en arrière. M. Thiers vint obligeamment à son aide :

— Vous voulez peut-être dire : un imbécile ?... demanda-t-il à Cousin.

— Oh ! oh ! je ne l'ai toujours pas dit ! riposta le philosophe en barytonnant un bruyant éclat de rire, auquel M. Thiers associa le *soprano* de son hilarité aiguë.

Cousin se plaisait fort à raconter cette anecdote en petit comilé. »

## Etranger.

ANGLETERRE. — Les Jésuites de France ont acheté dans les environs de Canterbury une magnifique propriété qu'ils viennent de transformer en un collège. Les classes commenceront le 28 octobre.

— Un journal de Glasgow assure qu'on a été informé par le gouvernement russe que trois individus ont quitté Londres, il y a quelques jours, porteurs de machines à mouvements d'horlogerie contenant une charge de nitro-glycérine et qui devaient être cachées à bord du yacht impérial russe *Livadia*.

Les précautions sont prises pour faire arrêter ces individus et assurer la sécurité du yacht.

On sait que le grand-duc Constantin doit se rendre en Angleterre prendre possession de ce yacht, à bord duquel il doit se rendre en Crimée.

ALLEMAGNE. — La mission du grand-duc Constantin à Constantinople est très-mal interprétée dans les cercles officiels de Berlin. On veut y voir un rapprochement entre la Russie et la Turquie au détriment de l'Autriche et de l'Angleterre. C'est ce qui explique le très-notable refroidissement survenu entre M. de Bismark et le ministère ottoman.

## L'affaire de Dulcigno.

Gravosa, 28 septembre

Les amiraux ont ajourné la démonstration jusqu'à la réception d'ordres et instructions plus formelles.

La France affirme que l'amiral Lafont ne prendra aucune mesure sans ordre du gouvernement, qui lui-même ne fera rien sans l'autorisation des Chambres.

Le bruit courait cette après-midi qu'un congrès allait être réuni prochainement à

rit et l'on pleura à propos de rien ; on est heureux enfin. Oh ! oui, bien heureux !

Et tous ces bonheurs, tous ces enchantements, Bernardine les partageait avec moi ! Et cet homme nouveau que j'étais, cet homme sans passé, cet homme tout avenir, cet homme redevenu enfant, cet homme digne d'elle... Ah !... que te dirais-je de plus, mon ami ?... J'aimais Bernardine !

Mais je ne le lui avais pas dit encore ; mais je n'avais pas même offensé d'un baiser la main si loyale et si pure qu'elle me tendait ainsi qu'à un frère.

Il était temps de parler, cependant ; il le fallait, car ma convalescence touchait à son terme, et je n'allais plus avoir de prétexte pour rester à la ferme.

Un soir, nous étions tous les deux assis auprès d'une grande haie vive, qu'empanachait un bouquet d'ormeaux tordus par lesquels nous étions abrités du vent.

Depuis quelque temps... étaient-ce des minutes, étaient-ce des heures?... nous nous taisions, la main oubliée dans la main, le regard se perdant dans la même rêverie, les deux âmes confondues en une seule âme.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Vienne pour régler les difficultés pendantes de la question d'Orient.

D'après une dépêche reçue à la dernière heure, on croit que la flotte va se retirer dans les eaux de Palerme.

Londres, 29 septembre.

Le *Times* publie aujourd'hui un premier article très-remarquable sur l'entente des puissances relativement à la démonstration navale.

Le journal de la Cité se montre excessivement irrité de l'attitude réservée de la France et la critique vivement ; il dit :

« La crise est grave ; si la France se retire de la démonstration navale, c'en est fait du concert européen, qui est alors terminé. Il est ridicule d'avoir envoyé une flotte à Gravosa et de la faire revenir sans avoir rien fait. Certainement ce ridicule tombera sur la France d'abord, mais elle ne le supportera pas seule, il rejallira aussi sur les autres puissances. »

Londres, 29 septembre, midi.

On croit savoir ici que le ministre français vient de télégraphier au contre-amiral Lafont — via Brindisi où l'*Hirondelle* a l'ordre de venir toucher dans les 48 heures — de ramener incontinent son escadre au Pirée... en attendant une action qui n'aura jamais lieu.

Le commencement de la fin du « concert européen », quoi ! (Grand Journal.)

## Chronique militaire.

Les réservistes qui ont commencé leur période d'exercices le 4<sup>er</sup> septembre, c'est-à-dire ceux des 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup>, 9<sup>o</sup>, 10<sup>o</sup>, 14<sup>o</sup> corps, et du gouvernement militaire de Paris, ont été désarmés lundi.

Pour éviter l'encombrement des voies ferrées, quelques-uns, notamment ceux des troupes d'administration, ont été dirigés sur leurs foyers par les trains de lundi soir.

Les autres sont partis mardi matin : les simples soldats par les premiers trains de la journée, et les gradés par les trains suivants.

Tous les réservistes ont dû arriver à destination dans la soirée de mardi ou dans la nuit de mardi à mercredi.

Ceux qui ont à subir des peines disciplinaires sont retenus au corps jusqu'à ce qu'ils aient accompli leur temps de punition.

Les officiers suédois, norvégiens et danois qui ont assisté aux manœuvres du 9<sup>o</sup> corps d'armée ont été reçus lundi, à trois heures de l'après-midi, par M. le général Farre, ministre de la guerre. Les officiers étrangers ont remercié le ministre du charmant accueil qui leur a été fait à Tours par le général de Galliffet.

En vertu d'un ordre de cabinet, un voyage stratégique de l'état-major allemand aura lieu cette année dans la circonscription du 15<sup>o</sup> corps d'armée, c'est-à-dire en Alsace-Lorraine. Ce voyage, auquel participeront 17 officiers, 22 ordonnances et 33 chevaux, durera quinze jours. Le jour du départ n'est pas encore fixé. Les communes qui auront à loger le corps de l'état-major seront averties de son arrivée vingt-quatre heures à l'avance.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier soir, de 4 à 5 heures, la musique du 77<sup>o</sup> de ligne s'est fait entendre dans le Square. Tout ce que Saumur compte de personnes libres de leur temps et d'amateurs se sont rendus avec empressement dans l'enceinte de la grille et autour du Square pour applaudir de nouveau les artistes du 77<sup>o</sup>.

Le vent a un peu nui à ce concert et a fait perdre en partie les paroles de la charmante polka chantée, *Vive Saumur* ! si gracieuse comme pensée et si entraînante comme musique.

Tout le régiment a quitté Saumur ce matin, se dirigeant sur Angers par la rive gauche de la Loire.

VIHIERIS.

Dimanche, M. de la Selle, conservateur, a été élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Vihiers, en remplacement de

M. le comte Hector, nommé conseiller général.  
Le candidat républicain était M. Mary.

ANGERS.

En reproduisant l'entrefilet de l'Union de l'Ouest sur l'érection de la statue de David d'Angers, le Patriote ajoute :

« L'Union de l'Ouest a tort de s'exprimer ainsi et de parler surtout de commission exécutive.  
« Une délégation chargée de faire les invitations est en effet partie pour Paris ce matin. Dès qu'elle reviendra et que le jour de la solennité sera fixé, des commissaires seront nommés en dehors des conseillers municipaux, et chacune des commissions aura, selon l'expression consacrée, « un département différent. »  
« L'organisation de la fête ne deviendra donc pas, comme le croit l'Union de l'Ouest, la propriété exclusive du Conseil municipal. »

M<sup>me</sup> de Balzac, veuve du célèbre auteur de la Comédie humaine, fait construire un magnifique hôtel, à l'angle de la rue de Balzac, à Paris. D'ici à peu de jours, il sera complètement achevé. Les nombreux ouvriers occupés à l'intérieur ont reçu l'ordre de le tenir prêt pour le 15 octobre. C'est à cette date que M<sup>me</sup> de Balzac doit revenir, avec sa fille et son gendre, M. de Villeneuve-Saint-Georges. M<sup>me</sup> de Balzac est âgée aujourd'hui de 87 ans.

BRESSUIRE.

Un accident qui aurait pu avoir des suites bien plus graves, est arrivé, dit le Bressuirais, mercredi 22 septembre, à 6 heures 1/2 du matin, sur la ligne de Tours aux Sables, au village de la Ferrière, près Bressuire.

Le train avait un quart d'heure de retard ; un jeune homme de 17 ans qui conduisait six vaches, voyant les barrières fermées et croyant le train passé, sonna pour se faire ouvrir. Le garde ouvrit une barrière seulement et le jeune homme et son troupeau s'engagèrent sur la voie ; au même instant le train arrivait à grande vitesse : trois vaches furent broyées, une autre sauta par-dessus le barrage et deux furent épargnées. Quant au jeune homme, il fut renversé, mais sans avoir aucun mal.

LES BOHÉMIENS.

On lit dans le Journal de Dreux :

« Une de ces bandes de bohémiens déguenillés et repoussants, qui sont la terreur des campagnes, a traversé hier notre ville. Hommes et femmes avaient le teint basané ; ils étaient tous armés de gourdins gros comme le bras, qu'ils portaient allègrement sur l'épaule et qu'ils maniaient avec beaucoup de dextérité. L'exhibition de deux ours était, comme toujours, le prétexte dont ils se servaient pour mendier.

Le soir, vers 6 heures et demie, la bande divisée en trois sections se dirigeait vers la route de Fermaincourt.

À 500 pas environ au delà de l'usine à gaz, la première, qui avait les ours avec elle, rencontra trois dames de notre ville, qui revenaient de la forêt, accompagnées de leurs jeunes enfants ; ces derniers étaient montés dans une petite voiture à âne. Les bohémiens les entourèrent, et l'un d'eux, qui paraissait le chef, demanda impérieusement : « De l'argent ! de l'argent ! »

À ce moment, la route était complètement désertée ! L'une de ces dames, voyant le frayeur qui s'était emparée de tous les enfants, s'empressa de satisfaire à son désir pour s'en débarrasser. Mais les membres de la bande tendirent les mains à leur tour en poussant des cris assourdissants, et il fallut s'exécuter. La route est enfin laissée libre ; mais plus loin apparaît la seconde bande, et quelques instants après, on s'aperçoit que la première revient sur ses pas, de sorte que la terreur des enfants augmente encore. Heureusement on arrive à l'usine avant leur jonction, et là, on se sent enfin rassuré. Dans le quartier, chacun, ému du passage de la bande, est aux portes et questionne avec le plus vif intérêt les enfants sur leur mauvaise rencontre. »

Le baccalauréat ès-lettres.

Le président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, etc. ;

Considérant qu'il y a lieu de prescrire des mesures transitoires pour la période qui s'étend jusqu'à la session de juillet-août 1883, date où le nouveau programme du baccalauréat ès-lettres doit être appliqué en entier ;

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — A partir de la session de juillet-août 1884, l'épreuve écrite de la première partie du baccalauréat ès-lettres comprend :

- 1° Une version latine ;
- 2° Une composition française sur un sujet de littérature ou d'histoire ;
- 3° Un thème de langue vivante.

Art. 2. — Aux sessions de juillet-août et novembre 1884, l'épreuve écrite de la seconde partie de l'examen comprend :

1° Une composition française sur une question empruntée au programme de philosophie, tel qu'il est fixé par l'arrêté du 2 août 1880.

2° Une version de langue vivante, conformément au décret du 25 juillet 1874.

A partir de la session de juillet-août 1882, l'examen comprend :

- 1° La composition française sus-mentionnée ;
- 2° Une composition sur un sujet scientifique d'un caractère élémentaire pris dans le programme de la classe de philosophie, tel qu'il est fixé par l'arrêté du 2 août 1880.

Pour les langues vivantes, jusqu'à la session de juillet-août 1883 exclusivement (tant à l'examen oral qu'à l'examen écrit des deux séries), les candidats ont le droit de choisir entre l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et l'arabe, dans les académies où le droit d'option a été reconnu par les arrêtés des 26 décembre 1874, 27 mai et 10 novembre 1875.

Art. 3. — Jusqu'à la session de juillet-août 1883 exclusivement, les candidats à la première partie de l'examen ont le droit d'option, à l'épreuve orale, pour l'explication des auteurs français, latins, grecs, anglais et allemands, entre l'ancien et le nouveau programme.

Cette option doit être indiquée au moment même de l'inscription.

Les candidats qui optent pour les auteurs du nouveau programme doivent désigner au jury :

1° Aux sessions de 1881, pour chaque langue, quatre ouvrages d'auteurs différents pris dans le programme de la classe de rhétorique ;

2° Aux sessions de 1882, pour chaque langue, six ouvrages d'auteurs différents pris, par moitié, dans les programmes des classes de seconde et de rhétorique.

Aux sessions de 1881 et 1882, les interrogations sur les principales notions de littérature classique se font d'après les auteurs expliqués par le candidat.

Aux mêmes sessions, les candidats sont interrogés sur l'histoire et la géographie, conformément au programme du 25 juillet 1874.

Art. 4. — Aux sessions de 1884, à l'épreuve orale dans la seconde partie de l'examen, les candidats sont interrogés sur la philosophie, l'histoire et les sciences, conformément au nouveau programme prescrit pour la classe de philosophie, et sur les langues vivantes conformément aux anciens ou aux nouveaux programmes, selon le droit d'option reconnu par l'article 2 du présent arrêté.

On cite de nombreux exemples des fautes typographiques que les journaux les mieux faits ne peuvent éviter.

Voici encore une coquille que nous fournit un journal républicain :

« Mais comme, suivant les instructions de leurs gouvernements respectifs, les animaux, et principalement l'amiral français, ne peuvent employer la force, etc. »

Animaux pour amiraux !

Ceci nous rappelle ce mot d'une feuille de province rendant compte de l'état d'un préfet : « Le médecin prétend qu'il va mieux. On le sauvera avec des foins... »

PROPHÉTIES DE NICK.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois d'octobre :

Mercredi, Vénus, Mars et le soleil se trouvant actuellement dans l'hémisphère austral, les bourrasques se formeront en partie dans notre hémisphère. Elles aborderont

l'Europe occidentale aux époques des équinoxes ou des lunestices, c'est-à-dire au début des périodes indiquées ci-après. Elle donneront lieu à des dépressions barométriques, avec ondées, grains ou coups de vent sur la France et sur les pays voisins, tantôt sur une zone, tantôt sur une autre : vers le 2 (??), 4, 6, N. L. ; — 8 (??), P. Q. ; — 14 (??), 16, 18, P. L. ; 21 (?), 23 ; — 26 (??), 30, D. Q. Cela à un ou deux jours près, selon la position géographique des localités.

Par suite, temps assez accidenté et humide sur les zones du Nord et du Centre, principalement pendant les deux premières dizaines. Orages épars encore probables vers les 4, 6, 8, 16 et 18. Temps moins agité, souvent brumeux, sur la zone méridionale. Variations brusques, nuits fraîches, gelées blanches (2<sup>e</sup> quinzaine), neige sur les hautes montagnes.

Paris, le 30 septembre 1880.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Informez vos lecteurs que dès demain nous leur adresserons les catalogues demandés. Ces albums, contenant les séries de Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, Hiver 1880, avec les gravures de modes et le moyen de prendre les mesures soi-même, sont adressés gratis et franco sur demande.

Nous rappelons, que notre Maison n'a pas de succursale.

LES DIRECTEURS DE LA MAISON DU PONT-NEUF, PARIS.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

MARDI 5 octobre 1880.

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Le Barbier de Séville

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Castil-Blaze, musique de Rossini.

Distribution. — Almaviva, M. Mercier ; — Figaro, M. Géraizer ; — Bazile, M. Boyer ; — Bartholo, M. Larose ; — Pedrille, M. Pascaud ; — un officier, M. Preys ; — Rosine, M<sup>lle</sup> Lefranc ; — Marceline, M<sup>me</sup> Martin. — Soldats, musiciens, etc., etc.

Au 3<sup>e</sup> acte, M<sup>lle</sup> LEFRANC chantera le grand air de la Fanchonnette.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Faits divers.

Un mécanicien américain vient d'annoncer sous ce titre : *A chacun sa locomotive*, une invention destinée, selon lui, « à émanciper l'humanité de la tyrannie des chemins de fer ». Cette invention se compose d'un tricycle actionné au moyen d'air comprimé contenu dans un réservoir en fer qui sert en même temps de siège au voyageur ; le tricycle en question peut parcourir, assurément, quarante kilomètres à l'heure. L'inventeur se propose d'établir des réservoirs d'air comprimé dans plusieurs villes et districts où les voyageurs pourraient renouveler leur provision de force pneumatique à très-bon marché.

Un de nos amis a depuis quelque temps à son service une bonne qui est d'une naïveté incomparable.

La femme de notre ami ayant dit l'autre jour à cette bonne :

— Ma fille, lorsque vous parlez à monsieur et à moi, parlez toujours à la troisième personne.

— A la troisième personne, répondit la bonne stupéfaite ; mais, madame, ce n'est pas possible, puisque vous n'êtes que deux.

Jean, le valet de chambre, est sur le balcon à regarder par la fenêtre :  
Monsieur, qui l'appelle en vain depuis quelques instants, le frappe doucement dans le dos.  
Tout ébahi, Jean se retourne et, voulant s'excuser :  
— Oh ! pardon, monsieur, je croyais que c'était madame.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 septembre.

Notre 5 0/0 a repris le cours de 120. On fait en clôture 119.97 1/2. La différence est insignifiante. L'Italien se rétablit à 86, et le Florin d'or d'Autriche est rapproché à 76.75, du cours rond de 77.

Nos valeurs de crédit donnent lieu à de nombreux et importants achats sur le marché du comptant. Il faut signaler d'une façon plus spéciale des transactions fort animées sur la Banque d'escompte

à 812.50 et 815, et sur la Banque hypothécaire, largement au-dessus du prix de 600, aux environs de 620. La Société générale française de Crédit a une clientèle d'acheteurs considérable qui procède au classement rapide de ces titres. On se tient à 730 ; mais la hausse ne peut pas tarder à faire de nouveaux progrès.

Le Crédit foncier qui avait subi hier une baisse profonde, touchant à 1,332.50, paraît aujourd'hui mieux tenu. On se relève à 1,370 ; mais ce dernier prix manque de fermeté. Il est évident qu'on s'est exagéré l'importance des avantages réservés aux actionnaires dans la création du Crédit foncier algérien.

La Banque de dépôts et d'amortissement tend à prendre sa place entre les valeurs de même ordre, le Crédit industriel, d'une part, à la Société de dépôts et de comptes courants de l'autre. On est à 535 ; mais la marge à la hausse est encore importante, puisque les titres similaires que nous venons de citer se traitent à 740 et 712.50.

On constate un marché fort animé sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière. Leur admission, depuis hier, à la cote officielle a déjà produit un effet incontestable. Mais il ne suffit pas d'un raffermissement des cours. La hausse est un résultat indiqué ; en présence de l'excellente situation de cette affaire, elle ne tardera pas à s'imposer.

AVIS.

La maison AD. GODCHAU, de Paris (Comptoir général du vêtement, 12, faubourg Montmartre, et 75, rue de Rivoli), prépare en ce moment une grande mise en vente d'articles exceptionnellement avantageux pour la saison d'Hiver.

Malgré la hausse considérable des tissus, qui obligera tous les concurrents à augmenter leurs prix, cette Maison de confiance, par suite de combinaisons particulières et de grandes opérations faites en temps opportun, et dont elle veut faire profiter ses Clients, n'apportera aucune modification à ses prix, tout en soignant encore davantage les façons de ses produits.

Du reste, nos lecteurs pourront se rendre compte de l'exactitude de ce que nous avançons par un extrait des prix du Catalogue, sous presse en ce moment, et que nous donnerons très-prochainement.

Nous engageons vivement nos lecteurs à faire, dès aujourd'hui, à la maison AD. GODCHAU, la demande de ce magnifique Album illustré, renfermant les modes les plus nouvelles, ainsi que la manière de prendre les mesures soi-même, pour éviter les essayages et avoir un vêtement allant aussi bien que s'il sortait de chez l'un des plus grands tailleurs de la capitale.

En s'adressant à la M<sup>me</sup> AD. GODCHAU, on peut être certain de trouver à s'habiller élégamment, solidement et, malgré cela, à très-bon marché ; car c'est la maison connue pour vendre le meilleur marché de tout Paris.

ACTUELLEMENT

AU PRINTEMPS

28, rue de la Tonnelie,

SAUMUR

GRANDE MISE EN VENTE

DE

LAINAGES NOIRS

AFFAIRES SPÉCIALES

CACHEMIRE PRINTEMPS (pure laine), valeur certaine, 2 fr. 50..... 1 45

CACHEMIRE PRINTEMPS (grande largeur), valeur certaine, 3 fr. 50, absolument garanti à l'usage..... 1 95

CACHEMIRE PRINTEMPS (grande largeur). Il n'existe pas de qualité plus belle (Tissé par le 1<sup>er</sup> fabricant de Reims)..... 2 95

CHALES LONGS en mérinos-cachemire, pure laine, apprêt moelleux et poil indestructible..... 21 fr.

CHALES LONGS en mérinos-cachemire, le plus beau tissu connu, pour deuil élégants..... 29 fr.

POULT DE SOIE, de la première fabrique de Lyon..... 2 95

TROIS SÉRIES DE COSTUMES tout faits, en cachemire noir (modèles très-nouveaux), établis avec les soins et les perfections apportés à l'exécution de ces articles dans la maison, 79, 59 et.... 39 fr.

Ces prix, qui sont la limite extrême du bon marché possible, sont très-significatifs et prouvent d'une manière incontestable que les MAGASINS DU PRINTEMPS, de concert avec leurs fabricants de PARIS — LYON — REIMS — AMIENS

qui leur ont offert ces précieux concours, s'imposent de véritables sacrifices pour que les tissus de nos premières fabriques soient vendus à

TRÈS-PETIT bénéfice.

NOTA. — Les MAGASINS DU PRINTEMPS espèrent que de tels avantages attireront chez eux un public nombreux, appréciant le principe commercial moderne qu'ils ont adopté comme ligne de conduite et auquel ils continueront à se conformer, principe qui, à première vue, semble un axiome paradoxal : gagner peu pour gagner beaucoup.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>,  
rue Jacob, 36, A PARIS.

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par un plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:  
1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.;  
ou un an, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition: avec une gr. coloriée chaque numéro:  
3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.  
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.  
Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

### COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

## CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 15 —	10 h. 30 matin.	7 40 soir.	11 h. 55 matin.	
11 25 —	4 55 —	4 51 —	11 48 —	9 10 soir.	
7 50 —					
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 35 —	9 h. 13 matin.	5 17 soir.	9 h. 55 matin.	
12 15 soir.	6 45 —	3 50 —	5 30 —	6 30 soir.	
		10 47 —		4 28 —	
				11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 %	85 50	» 45	»	Credit Foncier colonial	440	» 10	»	C. gén. Transatlantique	595	» 1	25
3 % amortissable	88 30	» 30	»	Credit Foncier, act. 500 fr.	1355	» 10	»	Canal de Suez	1240	» 15	»
4 1/2 %	114 75	» 05	»	Obligations foncières 1877	362	»	»	Société autrichienne	596	25	3 75
5 %	119 97	» 17	»	Obligations communales 1879	470	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	517 50	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	466	»	1	Est	389 50	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	517 50	»	»	Soc. de Crédit ind. et comin.	740	»	»	Midi	386	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1867	233	»	»	Credit mobilier	625	»	5	Nord	392 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503 50	»	»	Credit Foncier d'Autriche	755	»	10	Orléans	387 50	»	»
— 1865, 4 %	518	»	2	Est	775	»	10	Ouest	387 50	»	»
— 1869, 3 %	402 50	»	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1432 50	13 75	»	Paris-Lyon-Méditerranée	388 50	»	»
— 1874, 3 %	397	»	1	Midi	1060	»	20	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
— 1875, 4 %	522	»	»	Nord	1633 75	3 75	»	Paris-Bourbonnais	387 50	»	»
— 1876, 4 %	520	»	»	Orléans	1267 50	12 50	»	Canal de Suez	582	»	»
Banque de France	3490	» 10	»	Ouest	842	»	7 50				
Comptoir d'escompte	950	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz	1370	»	5				

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.	3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	omnibus-mixte.	9 — 40 —	express.
1 — 25 —	soir.	12 — 40 —	soir.
3 — 32 —	express.	4 — 44 —	omnibus-mixte.
7 — 15 —	omnibus.	10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Commune de Méron.

### PURGE LÉGALE.

Par un acte en la forme administrative, portant la date du trente décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré gratis à Montreuil-Bellay, le vingt-sept août mil huit cent soixante-dix-neuf, folio 76, verso, case 5, M. le prince de la Tour d'Auvergne, propriétaire, demeurant à Loudun,

A VENDU

A la commune de Méron des parcelles de terre en pépinière, au lieu de Douvy, commune de Méron, contenant une superficie totale de onze ares quatre-vingt-dix centiares, destinées à être employées à l'ouverture ou redressement aux abords du pont de Douvy, du chemin d'intérêt commun numéro 66, de Montreuil-Bellay à la limite de la Vienne, moyennant la somme de cinq cent treize francs quatre-vingt-quatre centimes, outre les charges ordinaires de vente.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
(596) MARTINEAU.

Commune d'Epieds.

### PURGE LÉGALE

Par acte en la forme administrative, portant la date du treize octobre mil huit cent soixante-quinze, enregistré gratis à Montreuil-Bellay, le vingt-trois juillet mil huit cent soixante-dix-neuf, folio 52, verso, case 8, M. Octave Cassin, capitaine-adjutant-major, demeurant à Paris,

A DÉCLARÉ CÉDER

A la commune d'Epieds, des parcelles de terre situées au village de Douvy, sur le bord du chemin d'intérêt commun numéro 66, et contenant une superficie totale de douze ares vingt-un centiares, lesquelles parcelles doivent être incorporées à la voie publique et employées à l'ouverture ou redressement du chemin d'intérêt commun numéro 66, aux abords du pont de Douvy.

Moyennant le prix principal de cinq cent cinquante-cinq francs vingt centimes, outre les charges ordinaires de vente.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire d'Epieds,  
(597) Signé: PAUMEREAU.

### A CÉDER DE SUITE

UN BON FONDS DE COMMERCE, situé à Tours, au centre des affaires. — Spécialité de soieries et de deuil. S'adresser à Paris, à M. LANDRY, 4, rue de la Paix, et à Tours, à M<sup>o</sup> JOUANNEAU, huissier, rue Riche-lieu. (574)

Tribunal de commerce de Saumur.

### FAILLITE VEUVE RIBAUT.

Les créanciers de la faillite de la dame Hermance Avrillon, veuve du sieur Victor Ribaut, revendeuse à Saumur, sont informés que le délai de huitaine pour former opposition au concordat obtenu par ladite dame commence à courir du 28 septembre 1880.

Le greffier,  
(598) L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

### FAILLITE BOUTIN ET ROUSTEAUX.

Par jugement, en date du 10 septembre 1880, enregistré, le tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat obtenu par les sieurs Boutin et Rousteaux, négociants en grains à Saumur, moyennant qu'ils compléteront à leurs créanciers, dans la quinzaine qui suivra la liquidation des comptes des syndics, un dividende de 10 0/0; a maintenu MM. Proust et Guérin dans leurs fonctions et a ordonné l'affiche et l'insertion dans les journaux.

Le greffier,  
(599) L. BONNEAU.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire,

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire,  
Le dimanche 10 octobre 1880, à midi.

1<sup>ent</sup>. UNE MAISON, sise à Saint-Lambert-des-Levées, au canton de l'Oie-Rouge.  
2<sup>ent</sup>. Et UN MORCEAU DE TERRE en jardin et ouche, attaché à la maison, contenant 44 ares.

Voir les placards pour plus amples détails.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (573)

### A VENDRE

### UN CAMION

N'ayant presque pas servi.

S'adresser à M<sup>o</sup> TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

UNE DAME d'un certain âge demande un emploi. Elle est apte à tous les travaux d'aiguille pour vêtements d'homme et de femme, peut tenir des écritures, et garder des enfants et des malades. Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

### MAISON du CRÉDIT PARISIEN

Crédit à tout le monde.

Vente par abonnement, par versements de 1, 2, 3, 4, 5 francs par semaine, ou de 5, 10, 15, 25 francs par mois, selon le prix de l'objet.

Horlogerie, montres argent et or, en tous genres, pendules, candélabres, flambeaux, horloges, bijouterie, pendents d'oreilles or, bracelets, bagues — pour les chaînes et la bijouterie, mêmes articles en doublé or. — Glaces en tous genres, armes de chasse, révolvers.

Il suffit d'envoyer 2 fr. ou 5 fr. en mandat ou timbres-poste pour souscrire à l'article que l'on désire. On recevra un reçu du versement, ainsi que le catalogue et le prix de tous nos articles.

S'adresser, franco, au Directeur du Crédit Parisien, Avenue-du-Calvaire, 75, à Valence (Drôme).

NOTA. — On demande des agents d'une bonne honorabilité, pour faire l'abonnement dans toutes les communes; envoyer 2 fr. pour recevoir toutes les instructions. (558)

### VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL

des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE. Envois franco jusqu'à destination. — Prix très-réduits.

S'adresser à M<sup>o</sup> veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

### JOURNAL D'AFFICHES

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

## LA PROVINCIALE

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie, le Chômage en résultant Et contre les ACCIDENTS CORPORELS et MATÉRIELS

Capital social: DIX MILLIONS de Francs

Siège de la Société: Paris, 13, rue Grange-Batelière

Outre les assurances collectives, individuelles et responsabilité civile contre les accidents de toute nature, la Provinciale a innové en France diverses combinaisons contre les accidents arrivant aux voyageurs. Elle assure ceux-ci au moyen d'une police-chèque valable pendant un temps déterminé; elle vend également des tickets d'assurance pour 1, 2, 3 et 4 jours, dont le prix varie, suivant la somme assurée, de 10 c. à 1 fr. 45.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à ses agents en province.

En vente chez tous les libraires:

### LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

### DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

### LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

### ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

### ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

## LA FOI SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8<sup>o</sup>. — Prix: 6 francs.

Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.